



POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, DE TRANSFERT ET D'ANNULATION

2024 - 2025

Il est possible de demander un remboursement par courriel à votre responsable des programmes, en incluant votre nom complet, votre numéro de membre ainsi que la date et le lieu du stage. Veuillez prévoir un minimum de deux jours ouvrables pour le traitement de votre demande.

Les frais suivants seront appliqués aux annulations de stage :

- Plus de deux semaines (14 jours) avant le début du programme :
 - Frais d'annulation : 0 \$
- Deux semaines (14 jours) avant le début du programme :
 - Frais d'annulation : 50 % des frais d'inscription au stage
- Trois jours (72 heures) avant le début du programme (ou en cas d'absence le premier jour du stage) :
 - Frais d'annulation : Aucun remboursement (100 % du coût du stage)

Remarques :

Les transferts de stage ne sont pas possibles. Si vous souhaitez assister à un stage se déroulant à une autre date ou à un autre endroit, vous devez d'abord annuler votre inscription initiale avant de pouvoir vous réinscrire à un autre stage.

Les demandes d'annulation ou de remboursement pour des raisons médicales seront évaluées au cas par cas et doivent être appuyées par des documents médicaux appropriés.

L'ACMS se réserve le droit d'annuler tout programme sans préavis, et ne sera pas responsable des dépenses engagées par le participant. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront remboursés intégralement. De plus, en cas d'annulation par l'ACMS, cette dernière n'est pas responsable des coûts externes comme les frais de déplacement ou d'hébergement.

Tous les programmes comptent un nombre limité de places qui peuvent être comblées avant la date limite d'inscription. Le cas échéant, l'ACMS se réserve le droit de refuser des participants. Veuillez noter que l'ACMS ne gère PAS de listes d'attente et que toute place libre sera mise à disposition des membres sur notre site Web.